

Accompagnement social et éducatif

Ces fonctionnaires territoriaux exercent essentiellement leurs missions dans les services sociaux en complément des actions sanitaires et concernent l'ensemble de la population.

Ce domaine regroupe des métiers d'aide et d'accompagnement aux personnes tout au long de la vie :

- L'enfance et la petite enfance : crèches, haltes-garderies, écoles maternelles...
- Les familles : aide sociale, soutien à domicile...
- Les personnes âgées : établissement d'accueil pour personnes âgées, aide à domicile...
- Les personnes en difficulté : centres d'aide par le travail, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...

Agents d'un département (Centres de Protection Maternelle et Infantile, circonscription d'action sociale), d'une commune (Crèche, établissement d'accueil pour personnes âgées...) ou d'une intercommunalité, leur action s'inscrit en complémentarité de l'ensemble des institutions et structures intervenant dans le domaine social ; Elle renforce les liens sociaux et les solidarités entre les générations.

Quels métiers ?

CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller socio-éducatif ➤ Directeur de l'action sociale ➤ Directeur d'EHPAD ➤ Responsable de l'aide sociale à l'enfance ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistant social ➤ Educateur de jeunes enfants ➤ Moniteur éducateur d'adultes handicapés ou inadaptés ➤ Coordinateur enfance jeunesse éducateur ➤ Coordinateur d'un service de maintien à domicile ➤ Référent insertion professionnelle ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent spécialisé des écoles maternelles ➤ Assistante maternelle ➤ Auxiliaire de vie sociale ➤ Travailleur familial ➤ Aide à domicile ➤ ...

Où travailler ?

LES COMMUNES : EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale), haltes-garderies, crèches, écoles maternelles et élémentaires.

LES INTERCOMMUNALITES : Communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines, CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale).

LES DEPARTEMENTS (Conseil départemental), centre départemental d'action sociale, maison de l'enfance, service emploi-insertion.

Quelles perspectives ?

Le vieillissement de la population et le développement des besoins des personnes dépendantes ou en situation de handicap, l'accroissement de la précarité et de la misère sociale nécessitent un accompagnement social et éducatif de proximité.

Les attentes du public évoluant rapidement, les collectivités font face à un besoin constant de recrutement dans ces métiers amenés à se professionnaliser et à se spécialiser régulièrement.

Comment accéder à ces emplois ?

▶ PAR VOIE DE CONCOURS

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
- Conseiller socio-éducatif	- Assistant socio-éducatif - Educateur de jeunes enfants - Moniteur éducateur et intervenant familial	- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe (ATSEM) - Agent social principal de 2 ^{ème} classe

- ▶ **PAR RECRUTEMENT DIRECT** dans le grade d'agent social de catégorie C et pour les personnes reconnues handicapées.
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PUBLIC** : recrutement de personnels non titulaires pour des missions temporaires, pour des chargés de mission...
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PRIVE** : Apprentissage, CAE/CUI, Emploi d'avenir...

Pour plus d'informations, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature.

- ▶ www.emploi-territorial.fr
- ▶ www.cnfpt.fr (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- ▶ www.fncdg.fr

VOTRE CONTACT DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vienne

Téléport 2 – Avenue René Cassin – CS 20205
86962 FUTUROSCOPE cedex

Tél. 05 49 49 12 12

Mail : emploi-concours@cdg86.fr

Site Internet : www.cdg86.fr

